



Quelles seront ses conditions de vie ?

Quelques soient les solutions d'hébergement envisageables pour votre cheval, que vous soyez un particulier ou un professionnel, si vous souhaitez respecter ses besoins vitaux essentiels, il faut toujours avoir à l'esprit qu'un cheval broute en marchant 15 à 16 heures par jour et a de fréquents contacts et interactions sociales avec ses congénères.

Pour un professionnel, tout dépend des installations, de la surface de prés ou de paddocks disponibles et de l'organisation de la structure.



Ainsi, les centres de tourisme équestre n'ayant pas beaucoup de surface devront privilégier des chevaux calmes, peu grégaires afin qu'ils ne souffrent pas de l'isolement dans un box et qu'ils n'éprouvent pas le besoin de se défouler à chaque sortie. Afin d'améliorer leur bien-être, voici quelques astuces faciles à mettre en place:

- laisser à leur disposition du fourrage à volonté,
- allonger la durée d'absorption des aliments en les mélangeant à la litière propre,
- leur permettre de voir ou, mieux, de toucher leur voisin de box,
- les regrouper régulièrement dans un pré ou dans le manège.

Pour un particulier, plusieurs solutions sont à envisager en fonction du cheval, de la discipline pratiquée, de la fréquence de pratique, de votre budget et/ou de l'expérience du propriétaire.

- **En pension dans un club ou une écurie de propriétaires en box ou pré/box**



La plupart du temps, votre cheval sera hébergé au box, nourri 2 à 3 fois par jour, sorti éventuellement au pré ou au paddock, le plus souvent seul et pour des durées variables. Inclus dans la pension ou en option, il pourra être travaillé par un cavalier professionnel en vue d'un entraînement de compétition ou tout simplement en « entretien » ou monté par des cavaliers du club.

Sinon, une sortie quotidienne par vos soins est indispensable.

Le + de cette formule : un encadrement professionnel et la possibilité d'améliorer son niveau d'équitation (sous réserve de disponibilité d'un moniteur d'équitation)

- **En pension dans une écurie de propriétaires au pré**



Votre cheval sera installé au pré seul ou en groupe, nourri essentiellement à l'herbe et au foin. Veillez à ce que la pâture ait un abri. Un complément d'aliment est la plupart du temps proposé en hiver.

Des installations sont en général proposées (carrière, rond de longe, sellerie, douche,...) et incluses dans la pension.

Le + de cette formule : des conditions de vie proches des conditions naturelles au sein d'une structure professionnelle et d'un petit groupe de propriétaires pour conseils en tout genre.



Quelles seront ses conditions de vie ? (suite)

- **Chez un agriculteur ou un particulier**



Certains particuliers ou agriculteurs ayant du terrain proposent des « pensions » ou location de prés. C'est en général, une formule moins onéreuse mais le gardien de votre cheval aura peut être moins de connaissances spécifiques « cheval », souvent très différentes des autres animaux de la ferme. En général, il n'y a pas d'installations pour travailler votre cheval, ni pour entreposer votre matériel. Attention à l'état des clôtures, pas toujours adaptées aux chevaux (les barbelés sont à proscrire).

Vérifiez également que le propriétaire du terrain est bien assuré en tant que « gardien d'équidés ». Aucune de vos assurances personnelles ne pourra remplacer la sienne sauf si vous louez officiellement ce terrain avec un bail ou contrat écrit.

Le + de cette formule : un mode d'hébergement plus économique.

- **A domicile**

Quelques précautions sont à prendre si vous ne voulez pas que ce rêve ne se transforme en cauchemar ! En premier lieu, il faut être conscient que le budget temps dont vous disposez pour votre cheval devra être partagé entre les soins quotidiens (environ 1 heure/jour en moyenne, et quel que soit le temps!) et la pratique d'équitation.



Pour satisfaire ses besoins alimentaires et de déplacements, un cheval doit disposer d'un hectare environ, soit 10 000 m². Le cheval produisant des "refus" (zones non broutées) il faut songer à un moyen d'entretenir efficacement les pâtures.

Une des particularités du cheval est sa grégarité, c'est à dire que c'est un animal qui vit très mal seul et doit donc vivre en groupe ou avec au minimum un autre équidé; un 2ème cheval, poney ou âne est donc indispensable à son bien-être; une autre solution consiste en un regroupement de plusieurs propriétaires.

Le + de cette formule : la proximité permettant un lien cheval/cavalier très étroit.

Quelques connaissances de base sont nécessaires avant de s'engager :

- besoins alimentaires et besoins en eau (de 20 à 50 litres/jour),
- besoins sociaux,
- soins réguliers (ferrure et/ou parage, vermifugation, vaccination...),
- soins liés à la maladie ou aux accidents et capacité à détecter et à évaluer la gravité des problèmes de santé, de blessures ou de boiteries,
- obligations d'un propriétaire d'équidés (déclaration de détenteurs d'équidés, assurances, etc...),
- obligations d'un propriétaire ou locataire de terres agricoles (obligation d'entretien, responsabilité en cas de défaut de clôtures, permis de construire ou déclaration de travaux pour un abri, etc...)

En conclusion, si vous êtes un nouveau propriétaire ou parent de jeune cavalier, les deux premières solutions vous permettront de vous familiariser plus facilement à votre nouveau compagnon et à ses besoins grâce à un environnement professionnel, aux conseils et avis du responsable de l'écurie mais aussi des autres propriétaires.

Un autre conseil : Vérifiez auprès de votre CDTE ou association de cavaliers locale que vous disposerez d'un réseau de chemins équestres intéressants à partir du lieu d'hébergement de votre cheval.

Lien vers la réglementation concernant l'hébergement des équidés (SPA) :

<http://www.spa.asso.fr/reglementation-elevage-garde-detention>

Comparatif du montant des pensions et autres prestations (publication IFCE):

http://crte-bretagne.ffe.com/File/cheval/pensions_tarifs_equidees.pdf